



201, boulevard du Curé-Labelle,
bureau 304
Sainte-Thérèse, Québec J7E 2X6
Tél. : (450) 621-5546
Fax : (450) 621-2628

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

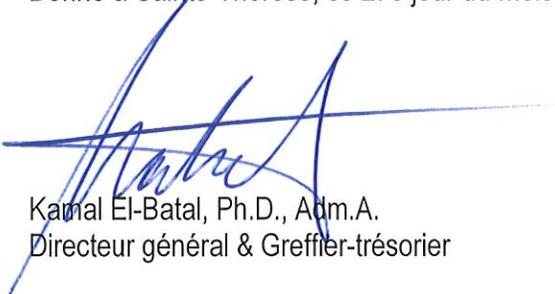
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ,
UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 24-04

Le Règlement, portant le numéro 24-04, amendant le Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier certaines dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs

A ÉTÉ ADOPTÉ par le conseil lors de la séance du 29 janvier 2025, a reçu le certificat de conformité de la CMM daté du 13 mars 2025 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 21 mars 2025 et reçu le 27 mars 2025. En vertu de l'article 53.11.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19-1). Le Règlement N° 24-04 est **ENTRÉ EN VIGUEUR** le 27 mars 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut consulter ce Règlement au bureau des municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ou à celui de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, situé au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304 en la ville de Sainte-Thérèse.

Donné à Sainte-Thérèse, ce 27e jour du mois de mars, deux mille vingt-cinq.



Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général & Greffier-trésorier